

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 novembre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET,
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL *procuration*, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND, *procuration*

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage :

30 NOV. 2023

OBJET : CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE DE VILLY-LE-PELLOUX
VERSEMENT D'UNE AIDE A ALLIAGE HABITAT EN APPLICATION DU P.L.H.

CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE DE VILLY-LE-PELLOUX VERSEMENT D'UNE AIDE A ALLIADE HABITAT EN APPLICATION DU P.L.H.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération n°2013-12-75 du 3 décembre 2013, a adopté le Programme local de l'habitat (P.L.H.) de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

En vue de développer une offre en logements plus diversifiée et plus accessible, le P.L.H. comporte notamment l'action n°1.3, consistant à appuyer financièrement la réalisation des opérations en logements aidés.

Sous réserve de l'observation d'un certain nombre de critères, la C.C.P.C. verse au maître d'ouvrage de l'opération une aide financière par logement selon son type.

Monsieur le Président explique que l'opération située Route de la Combe à Villy le Pelloux portée par ALLIADE HABITAT, et réalisée par le promoteur AMETIS sur la commune de Villy le Pelloux, comporte 4 logements en PLUS, 2 logements en PLAI. A l'examen du dossier, la demande répond aux critères d'éligibilité fixés par le P.L.H.

Cette opération a donné lieu à une décision de financement de l'Etat, le 17 décembre 2020.

La contribution de la C.C.P.C. se porterait donc à :

$$...4 \times 1\,600.00 \text{ €} + ...2 \times 2\,000.00 \text{ €} = 10\,400 \text{ €}$$

Type de logement	Aide CCPC
Logement PLUS (x 4.....)	6 400 €
Logement PLAI (x 2.....)	4 000 €

Elle sera versée en une fois suite à la notification par le demandeur du commencement des travaux (et sur présentation de l'acte de VEFA le cas échéant). Si l'opération ne va pas à son terme, le demandeur sera dans l'obligation de rétrocéder le montant de cette subvention à la CCPC.

Monsieur le Président propose d'autoriser le versement de cette aide financière à ALLIADE HABITAT.

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur le versement de l'aide financière sus-énumérée.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** le versement d'une aide financière de 10 400 € en application de l'action n° 1.3 du PLH, dans le cadre de l'opération de création de logements aidés, conduite par ALLIADE HABITAT
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le :

30 NOV. 2023

Le Président
Xavier BRAND

